

# « Parce que votre sécurité est notre priorité ! »



La déchèterie est devenue au fil des années, un maillon essentiel tant dans la gestion des encombrants que dans la diminution des décharges sauvages. D'ailleurs de plus en plus de matériaux sont collectés.

Hier, lieu de dépôt, aujourd'hui lieu de tri, il a été nécessaire de conformer les déchèteries aux normes édictées par le Conseil général et l'ADEME.

Ainsi, les déchèteries de Douchy les Mines, Aniche, Erre, Rieulay, Neuville et saint Aubert ont vu sécuriser leur zone de déchargement avec l'installation de murets et de bavettes ainsi qu'un trottoir anti-recul.

La sécurité dans les déchèteries est un axe primordial pour le SIAVED, qui s'est inspiré de solutions préconisées par la DREAL (direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement) : la construction de murets de 70 cm et l'installation de bavettes de 30 cm de large pour faciliter l'évacuation des déchets des usagers et pour prévenir tout risque de chute dans les bennes. En effet, en cas de chute ou d'accident, il en va de la responsabilité pénale du SIAVED et de son président.

Les travaux se poursuivront avec la réhausse des bennes à gravats, toujours dans le but de mettre en sécurité les usagers.

## • Un nouveau local DMS à la déchèterie de Douchy

Suite à un vol sur la déchèterie de Douchy-les-Mines située route de Louches, le local des gardiens avait été vandalisé et l'abri des pneus et autres déchets ménagers spéciaux avait été détruit par les flammes.

Cet incendie avait contraint le SIAVED à une collecte des DMS moins adaptée. Aujourd'hui le bâtiment a été entièrement reconstruit.



## • Nouvelle expérimentation à Maretz

À la mi-mars, une expérimentation de deux mois a été menée sur la déchèterie de Maretz. Cette déchèterie, composée de sept bennes ne dispose pas de quai, ce qui rend la collecte particulièrement risquée pour les usagers qui doivent entrer dans la benne afin d'y déposer leurs déchets.

Deux bennes compactrices avaient remplacé les bennes « encombrants » et « déchets verts ». Ces bennes, entièrement automatisées, collectaient un certain volume de déchets avant d'être compactées par un mécanisme actionné par le gardien.

L'expérimentation est arrivée à son terme. Cependant, dans un souci constant de sécurité pour ses usagers sur les déchèteries ne disposant pas de quai, le SIAVED a décidé d'approfondir ce thème de réflexion et étudie d'autres moyens afin de faciliter le dépôt des déchets dans les bennes pour les usagers.



## En bref

### De nouveaux bio-indicateurs au SIAVED

Dans un souci constant de protection et de sauvegarde de son environnement, le SIAVED a installé des ruches dans son jardin pédagogique, situé route de Louches.

Dans le cadre de l'aménagement du jardin pédagogique se situant sur le site du SIAVED, cinq ruches ont été emmenagées à la fin du premier trimestre. Cinq essaims d'abeilles y résident.

La récolte de miel est prévue pour cet automne après que ces insectes pollinisateurs, appelés également « sentinelles » aient fait leur réserve pour l'hiver.

Rappelons que cet insecte est un maillon essentiel pour la survie de notre planète et qu'il demeure l'un des meilleurs bio indicateurs puisqu'il est sensible à la fois à la qualité de l'air et de l'eau.

Ces nouveaux habitants profitent de la prairie fleurie du jardin pédagogique, au lieu et place d'une ancienne friche. Comme quoi, il est possible de redonner un peu de vie dès lors que la volonté existe.



### Bravos l'entreprise

Le projet des Bravos l'entreprise réalisé par le collège Turgot de Denain est terminé. Le jury a apprécié et leur a décerné le « Bravo » de l'originalité.

Neuf mois durant, les six élèves et leurs professeurs ont travaillé sur leur projet : « réaliser une exposition pédagogique sur le CVE et le principe de cogénération ». En juin 2013, les élèves ont présenté leur maquette aux membres du jury aux Terriales de Valenciennes.

Maquette du centre de valorisation énergétique, explications claires sur la cogénération et saynète ont séduit le jury qui leur a décerné la récompense « originalité et présentation du sujet ».

Une belle récompense, sachant que les compétences suivantes ont été saluées : originalité quant au choix du projet, l'exploitation de sa mise en œuvre, la conception du stand et la capacité à montrer la plus grande qualité dans l'expression orale et dans la clarté.

Ils ont remis leur maquette au Président du SIAVED lors d'une réception au SIAVED organisée en leur honneur. Charles LEMOINE, très fier de leur travail a remis un cadeau à chacun. La maquette, quant à elle, a de beaux jours devant elle puisqu'elle sera exposée au SIAVED et présentée par le service communication lors de visites.



Directeur de la publication : Charles LEMOINE  
 Rédacteur en chef : Daniel TISON  
 Rédaction : Marion DROULLOURS, Isabelle D'HERBECOURT  
 Conception, mise en page : Marion DROULLOURS  
 Illustrations : César LECOQ-BERMEJO  
 Crédits photos : Service Communication SIAVED  
 Impression sur papier certifié FSC : Imprimerie Mordacq  
 Distributeurs : Adrexo



N°6  
Août 2013

# SIAVED infos

Lettre d'information sur le traitement des déchets ménagers



www.siaved.fr

Suivez le guide...

## Signature de la convention de chauffage le 27 juin 2013

Le SIAVED a signé le 27 juin 2013 une convention avec la SEC :

• La convention détermine que le SIAVED va apporter de l'énergie à la chaufferie, dépendante de la SEC (Société d'Exploitation de Chauffage), qui chauffe déjà des logements douchinois appartenant à la SA du Hainaut.

### Bon pour la planète :

Les bâtiments représentent 23% des émissions françaises de CO2 (dont 70% pour le résidentiel et 30% pour le tertiaire). Le chauffage représente les 2/3 de cette consommation d'énergie.

Ainsi, le Réseau de Chauffage Urbain (RCU) de Douchy-les-Mines en choisissant d'utiliser la combustion des déchets, énergie renouvelable fournie par le SIAVED, permet d'éviter une production d'environ 1 200 tonnes de CO2 par an pouvant aller jusqu'à 4 000 tonnes.

### Bon pour l'économie locale :

Avec comme avantages la mutualisation des moyens de production, la possibilité de valoriser à grande échelle mais aussi : permettre une sécurité d'approvisionnement, garantir la continuité du service public, lutter contre la précarité énergétique, développer l'emploi local et permettre de s'adapter aux besoins fluctuants en chaleur de la manière la plus économique possible avec une énergie peu chère et non polluante.

### Bon pour nos collectivités adhérentes :

En effet, cette opération va contribuer à consolider notre objectif de maîtrise des contributions financières de nos adhérents en :

- boostant notre coefficient de performances énergétiques pour garder une fiscalité réduite,
- en apportant des recettes supplémentaires par la vente de l'énergie,
- en évitant des coûts de mise en décharge.

Photo de gauche à droite : Charles LEMOINE (Président du SIAVED), Emeric DE FOURNAS (Directeur Général de la SEC), Jean-Paul CLEMENT (Président du Directoire de la SA du Hainaut), Michel LEFEBVRE (Maire de Douchy-les-Mines)



Bonne lecture

Charles Lemoine  
Président du SIAVED

## Chauffez-vous... grâce à vos déchets !

Les ressources fossiles que nous utilisons pour notre consommation d'énergie s'épuisent progressivement alors que nos besoins ne cessent d'augmenter.

Il existe aujourd'hui des solutions pour économiser et mieux utiliser l'énergie. L'incinération des déchets ménagers libère des quantités de chaleur très importantes, qui plutôt d'être relâchées dans l'atmosphère ont tout intérêt à être valorisées. Les réseaux de chaleur urbains en sont l'un des meilleurs moyens.



### Comment ça marche ?

Le principe est simple. De l'eau chaude véhiculée dans des tuyaux enterrés est utilisée comme vecteur pour transporter de la chaleur entre le lieu de production (le Centre de valorisation énergétique) et le lieu d'utilisation (les logements).

Le Réseau de Chauffage Urbain (RCU), qui fonctionne en réseau fermé entre ces deux points, transporte la chaleur alimentant ainsi des postes de livraison (sous-stations) placés dans les immeubles raccordés. Dans le bâtiment, l'utilisateur règle ensuite son radiateur comme pour un chauffage central collectif.

La chaufferie est alimentée en énergie produite par l'incinération des déchets du centre de valorisation énergétique, on parle ici d'énergie de récupération. Rien ne changera pour les locataires, qui ne trouveront que des avantages à ce nouveau type de chauffage car les sous-stations ne produisent ni bruit, ni fumées, ni poussières, ni odeurs.

### Lexique

**Cogénération** : production simultanée de chaleur et d'électricité à partir de la valorisation des déchets pour le CVE de Douchy. Cette production combinée permet de réduire les consommations d'énergie primaire de manière significative.

**Echangeur** : appareil dans lequel a lieu un transfert de chaleur entre un fluide chaud et un fluide froid.

**Efficacité énergétique** : capacité à produire autant ou plus de chaleur avec moins d'énergie par exemple.

**Hydrocondenseur** : appareil dont le rôle est de transformer la vapeur en eau.

**Réseau de chaleur** : chauffage central à l'échelle d'un quartier voire d'une ville.

**Réseau primaire** : relie l'installation de production de chaleur au bâtiment (centre de valorisation électrique à la chaufferie).

**Réseau secondaire** : distribue la chaleur dans un bâtiment ou groupe de bâtiments (chaufferie aux logements et bâtiments administratifs).

**Sous-stations** : local mis à disposition de l'exploitant pour les installations primaires notamment l'échangeur.

### Le réseau de chauffage, un aménagement durable :

D'une longueur de 2,7 km, le réseau de chauffage urbain apporte le chauffage et l'eau chaude sanitaire à 1 400 logements douchinois ainsi qu'à des bâtiments administratifs et municipaux.

Il comprend :

- une ou plusieurs unités de production de chaleur.
- un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée.
- des sous-stations d'échange à partir desquelles, les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire.

La vapeur cède une partie de ses calories aux installations de l'immeuble.

Un réseau de chaleur fonctionne en circuit fermé. Il comprend toujours deux canalisations : l'une pour la conduite du fluide vers les utilisateurs, l'autre pour son retour vers les centrales de production.

### Le réseau de chauffage, de nombreux atouts :

Les villes qui adoptent un réseau de chaleur urbain (RCU) évitent chaque année le rejet de dizaines de milliers de tonnes de CO<sub>2</sub>. Ce type de réseau réduit la pollution locale en évitant l'installation de nombreuses chaudières individuelles.

#### • Des atouts pour l'utilisateur :

Un chauffage propre, simple, silencieux, pratique et sûr. Une chaleur agréable et bien répartie. Une eau chaude disponible à bonne température. Aucun stockage de combustibles, pas d'odeur ni de pollution. Aucun bruit, aucune fumée ni poussière.

#### • Des avantages pour l'environnement :

Utilisation d'une énergie de récupération peu coûteuse. Lutte contre le réchauffement climatique. Diminution des gaz à effets de serre.

#### • Et une pérennité pour l'usine :

La valorisation de la chaleur fatale produite permet en effet à la fois d'optimiser le bilan économique et environnemental de l'usine et de distribuer une chaleur à un prix intéressant sur le territoire.

En diversifiant le bouquet énergétique qui alimente son réseau, la ville accroît son indépendance énergétique et assure une plus grande sécurité de fourniture de chauffage à ses utilisateurs, le tout à un prix global compétitif moins sujet aux hausses de prix des énergies fossiles (fioul, gaz).

### Le saviez-vous ? Chiffres clés

- **CVE**  
Nombre de fours : 2  
Nombre de chaudières : 2  
Capacité administrative : 88.000 tonnes par an  
Valorisation électrique : 40 GWh  
Valorisation thermique : 20 GWh
- **Réseau de Chauffage Urbain**  
Longueur du réseau de chaleur : 2,7 km  
Nombre de logements raccordés : 1.400 logements  
Nombre de sous-stations : 20 existantes

Bâtiments de service public : Centre des arts et de la culture de Douchy les Mines « L'Imaginaire », la maison de retraite « Louis Aragon », l'Hôtel de ville, le boudrome « Jean-Luc Béra », le complexe Nathalie Dechy (cours couverts de tennis), le groupe scolaire Mousseron, l'école maternelle « La Fontaine » et l'école primaire Jules Ferry

